Les communes se veulent homogènes

Energie ▸ Comme annoncé mercredi dernier (notre édition du 29 septembre), les communes se sont accordées sur des recommandations visant à économiser de l'énergie du côté des installations sportives.

L'Association des communes genevoises (ACG) recommande de ne pas chauffer à plus de 17 °C les halles sportives intérieures et 26 °C l'eau des piscines. Exception faite pour les halles de tennis mal isolées: là, les communes proposent de fixer un maximum de 14 °C.

Autre mesure, diminuer l'éclairage. L'ensemble des collectivités préconisent ainsi l'extinction nocturne des routes, des rues et des chemins. Idem pour les stades. «Si on n'a plus besoin de lumière après les entraînements ou les matchs, on éteint», explique Leila Bernasconi, conseillère de direction chargée de la communication de l'ACG.

L'ouverture des patinoires extérieures est maintenue, mais devrait être «coordonnée et raccourcie, de début décembre à fin janvier», a annoncé l'ACG. «Cela permet de maintenir du lien social et une homogénéité des prestations pour la population, tout comme un effort coordonné des mesures d'économie d'énergie», indique la communicante. «Dans un contexte inflationniste, il nous semblait important de permettre à toutes les familles de pouvoir profiter des sports d'hiver», ajoute-t-elle.

Aux mesures contraignantes, les communes disent avoir préféré des recommandations afin de montrer une volonté d'homogénéisation. Ceci afin d'éviter les disparités entre elles, surtout si elles sont voisines. «Si une route est éclairée à Carouge, il vaudrait mieux éviter que, dans le prolongement, tout soit éteint à Lancy», indique Leila Bernasconi.

L'autonomie communale est prise en compte. «Pas de sanctions, que des recommandations», déclare Leila Bernasconi. **ELO**

SANS-ABRI

FRANCK-THOMAS FERME

Le Centre d'hébergement d'urgence de Frank-Thomas a fermé ses portes hier matin. La centaine de personnes sans-abri qui fréquentaient cette infrastructure située aux abords de la nouvelle gare des Eaux-Vives ont été relogées dans deux hôtels. Le bâtiment de Frank-Thomas sera démonté et la parcelle libérée afin de poursuivre le chantier de l'ensemble immobilier de la gare. L'accueil en hôtel offre une mise à l'abri pour une période de trente jours renouvelables. **ATS**

Hotline hébergement d'urgence: 0800 22 22 10

Promouvoir le commerce local

Economie ▸ «Nous voulons aider les Genevois·es à trouver ou retrouver le chemin des commerces qu'ils et elles connaissent», a déclaré hier Fabienne Fischer. La conseillère d'Etat chargée de l'Economie et de l'emploi a lancé une campagne numérique de «soutien au commerce local». Ces prochaines semaines, douze micros-trottoirs animés par des humoristes genevois mettront en lumière des enseignes de proximité à un rythme hebdomadaire.

Dans le teaser de l'opération «Cekelenô», c'est son nom, on peut voir Alexandre Kominek visiter une fromagerie, un coiffeur, une boutique de vêtements vintage et un magasin de vente en vrac, dans le quartier de Plainpalais. Facebook, Instagram ou encore TikTok: les supports concernés démontrent la volonté de toucher tant les plus âgé·es que les plus jeunes pour cette opération dite de «sensibilisation». Si des magasins sont montrés, leurs noms et adresses ne sont pas donnés, puisqu'il ne s'agit «pas de publicité», a précisé Nathalie Hardyn, directrice politique de la Chambre de commerce, d'industrie et des services. Le canton a mis 130 000 francs sur la table, issus d'un fonds de 200 000 francs. **MARIA PINEIRO**

Version longue à lire sur notre site.

Réuni·es en assemblée générale, fonctionnaires et employé·es des TPG ont soutenu à une large majorité un arrêt de travail pour le 12 octobre

La grève confirmée

MARIA PINEIRO

Agendée au 12 octobre, la grève a été votée à la quasi-unanimité. JPDS

Fonction publique ▸ Si les fronts ne bougent pas, il y aura bien une grève de la fonction publique et des Transports publics genevois (TPG) le 12 octobre. Hier soir, une petite centaine d'employés·es de l'Etat et du transporteur se sont réuni·es à l'appel du Cartel intersyndical de la fonction publique. Un nombre modeste qui n'a pas empêché l'assemblée générale de voter à la quasi-unanimité, moins un refus et quatre abstentions, la grève le 12 octobre.

Devant une salle, majoritairement composée d'enseignant·es et d'employé·es des TPG, les responsables des différentes organisations syndicales ont rappelé les enjeux principaux. Le premier combat se focalisera sur le projet de budget 2023 du Conseil d'Etat. Et Olivier Baud, président du Cartel, de rappeler que les «attaques portent essentiellement sur les traitements».

Pertes de salaire

Le responsable a souligné qu'en 2021 l'annuité n'avait pas été versée. «C'est également ce qui est prévu pour 2023 et 2025 et qui représentera des pertes conséquentes sur les salaires.» Le président a également noté la volonté de ne verser qu'une demi-indexation des salaires, 1,35% en 2023, selon les calculs du gouvernement, s'agissant du renchérissement de 2022. «Il n'y a aucune honte à réclamer ce qui nous est dû», s'est exclamé Olivier Baud.

Vincent Leggiero, délégué du SEV TPG, a rappelé que la grève aux TPG a déjà été adoptée par les membres des syndicats SEV et Transfair. «Nous nous battons pour l'indexation 2022, pour ne pas perdre en pouvoir d'achat qui, en fin de carrière, représentera des dizaines de milliers de francs.»

Convergence des luttes

TPG et fonction publique se sont unis dans une convergence des luttes, avec en ligne de mire, les comptes 2021 du canton qui ont affiché un excédent de 49 millions de francs, grâce à des revenus fiscaux extraordinaires de près d'un milliard.

La question des revenus de l'Etat a été reposée par Vincent Bircher, président du SSP. Il a rappelé que «345 personnes possèdent des fortunes de plus de 100 millions de francs. L'impôt de solidarité de 0,5% sur les grosses fortunes couvrirait le déficit de l'année en cours. S'il y a une crise, c'est une crise des recettes fiscales, pas des dépenses.» Et d'évoquer les cantons de Vaud et de Fribourg qui ont augmenté les salaires des fonctionnaires, respectivement de 2,8% et de 2,3 %.

Indexation et annuité

Dans une résolution votée à l'unanimité, l'assemblée a ainsi revendiqué la compensation pleine et entière du renchérissement du coût de la vie, plutôt qu'une demi-indexation. Les syndicats articulent une augmentation d'au minimum 3%, et jusqu'à 5% pour les salaires de 2023, comme le préconise l'Union syndicale suisse. En termes de revendications salariales, les fonctionnaires réclament également le versement de l'annuité, suspendue dans le projet de budget 2023.

> «Il n'y a aucune honte à réclamer ce qui nous est dû»
>
> **Olivier Baud**

Retrait de projets

Si la fonction publique rejette le projet de budget, le maintien des 488 nouveaux postes prévus pour 2023 est demandé. Dans la même veine, le Cartel revendique des moyens «à la hauteur des attentes» et supplémentaires pour les secteurs subventionnés.

En tout et pour tout, le Cartel a fait voter une dizaine de revendications concernant divers domaines. La résolution s'attaque à plusieurs mesures entérinées ou sur la table. La révision, à la hausse, du traitement des membres du gouvernement afin de pallier la fin des rentes à vie ne passe pas. Les fonctionnaires demandent aussi une modification du projet de loi prévoyant une «hausse indécente de 50 000 francs» du salaire des magistrats. Autre texte dans le collimateur, la révision de la loi sur le personnel de l'administration cantonale, visant à «faciliter les licenciements». Son retrait est demandé. ❙

Pour des régies solidaires

Droit du travail ▸ Le syndicat SIT dénonce le fait que les régies immobilières soient exemptées du principe de responsabilité solidaire appliqué aux entreprises de la construction en cas de sous-traitance. Alors qu'elles contractent directement avec des sociétés de second œuvre pour rénover des appartements par exemple, elles n'ont aucune obligation envers les employé·es de celles-ci. Ce qui n'est pas sans conséquence pour elles et eux.

A l'appui, un «cas exemplaire» selon le syndicat: celui de l'entreprise MD Gende Sarl, une entreprise de pose de parquet, mandatée régulièrement par des régies genevoises. Les employé·es de la société réclament plusieurs dizaines de milliers de francs d'arriérés de salaires. L'enquête du SIT a dévoilé des manquements majeurs, étendus sur plusieurs années, dans la gestion de l'entreprise, notamment le versement des cotisations aux assurances sociales.

Dans un accord passé avec le SIT à fin août, la société admet les revendications salariales de plusieurs de ses employé·es. Selon le syndicat, il n'a cependant pas été honoré pour l'heure. Contacté, le patron affirme manquer de liquidités et faire son possible pour régler les arriérés au plus vite.

Afin d'apporter une solution rapide à ce problème, Thierry Horner, secrétaire syndical, a contacté directement les régies ayant collaboré avec l'entreprise afin qu'elles bloquent les payements en cours et facilitent des rencontres tripartites qui permettraient d'établir des cessions de créances au bénéfice des employé·es pour les montants dus.

Une démarche remise en cause par Philippe Angelozzi, secrétaire général de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier Genève: «Le champ d'action des régies est limité. Chacun doit prendre ses responsabilités. C'est aux entreprises prestataires de remplir leurs devoirs envers leurs propres employés.» Il souligne que dans un souci de solidarité, même sans obligation légale, les régies consultent fréquemment les listes noires publiées par la Fédération genevoise des métiers du bâtiment. L'entreprise mise en cause n'y figure pas.

LAURA MORALES VEGA